

Améliorer la gestion de l'eau : l'expérience récente de l'OCDE

Le défi de l'eau : que réserve l'avenir ?

Comment garantir un financement fiable ?

Combien les consommateurs doivent-ils payer l'eau ?

Comment l'aide en faveur de la distribution d'eau évolue-t-elle ?

Comment améliorer la gouvernance des ressources en eau ?

Quelle contribution le secteur privé peut-il apporter ?

Comment parvenir à une gestion durable de l'eau en agriculture ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Garantir, en matière d'eau et d'assainissement, des services sûrs et fiables pour tous est un des grands défis que doit relever le développement durable. Dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, 100 % de la population est raccordée à un réseau de distribution d'eau potable, et la majorité à un système d'épuration des eaux usées. Des progrès ont aussi été faits dans les pays en développement où, entre 1990 et 2000, le pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre est passé de 73 % à près de 80 %. Il reste cependant beaucoup de progrès à faire. Plus d'1 milliard de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à de l'eau salubre et 2.6 milliards de personnes à un assainissement de base. Quelque 80 % de toutes les maladies dans les pays en développement sont liées à l'eau et provoquent, selon les estimations, 1.7 million de morts chaque année.

Pour répondre à ces défis, les pays ont décidé, par le biais des Objectifs du millénaire pour le développement (2000) et des engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement durable (2002), de réduire de moitié, à l'horizon 2015, le nombre de personnes qui, dans le monde, n'ont pas accès à de l'eau de qualité et à des services d'assainissement. Ces buts ne seront pas faciles à atteindre, mais la mise en place de mécanismes de financement fiables et une gestion appropriée des ressources en eau devraient permettre d'y parvenir.

Des mécanismes de financement fiables sont indispensables si l'on veut que ceux qui en sont dépourvus puissent avoir accès aux services d'assainissement et de distribution d'eau. Le financement peut provenir d'une diversité de sources : dépenses publiques, aide internationale au développement, financement privé, ou tarification de l'usage des services liés à l'eau. À plus long terme, un système de financement durable devrait s'appuyer principalement sur les redevances pour l'eau, en prévoyant des dispositions facilitant l'accès des pauvres aux services de l'eau.

La gestion appropriée des ressources en eau existantes nécessite des quantités d'eau propre suffisantes pour les besoins humains et les fonctions essentielles des écosystèmes. Pour parvenir à une bonne gouvernance, il faudra étudier de près la question des institutions en place pour gérer les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, et notamment celle du rôle qui pourrait être joué par le secteur privé. Le secteur agricole étant le plus gros consommateur d'eau, les politiques visant à encourager l'utilisation durable des ressources en eau dans ce secteur seront particulièrement importantes. ■

Le défi de l'eau : que réserve l'avenir ?

Au cours des décennies à venir, les ressources en eau douce de qualité seront soumises à des pressions non négligeables. Le changement climatique et ses manifestations (élévation du niveau de la mer, inondations, tempêtes et accentuation de phénomènes saisonniers comme les crues hivernales et les sécheresses estivales, par exemple) réduiront la fiabilité des approvisionnements et augmenteront la vulnérabilité des ressources en eau. De plus, la hausse des niveaux de pollution dans de nombreuses régions ainsi que les menaces de perturbation physique des approvisionnements et d'attaques terroristes sur les infrastructures critiques conféreront aux questions de sécurité des ressources en eau une importance accrue dans certains pays.

On prévoit que d'ici à 2025, la consommation d'eau à l'échelle mondiale augmentera de 30 % dans les pays en développement et de plus de 10 % dans les pays développés. À cette date, la population vivant dans une zone soumise à un stress hydrique devrait avoir doublé par rapport à 1995, et d'ici à 2030 quelque deux tiers des habitants de la planète pourraient être exposés à un stress hydrique modéré à fort. Les régions où les perspectives sont particulièrement préoccupantes – de nombreux pays étant mal équipés pour faire face à ces pressions – sont le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe, l'Asie du Sud et certaines parties de la Chine. En outre, de nombreuses ressources en eau importantes sont partagées par plusieurs pays, et l'on recense plus de 250 bassins transfrontières, représentant quelque 60 % du volume d'eau douce de la planète. La concurrence pour des ressources limitées, conjuguée à une baisse de la quantité et de la qualité de l'eau, risque d'exercer une influence déstabilisante sur le développement des régions.

Pour les pays en développement, la tâche est lourde : des millions de personnes supplémentaires devront avoir accès à de l'eau salubre et à des services d'assainissement. Une intervention en temps voulu permettrait à ces pays de tirer rapidement parti des énormes gains socio-économiques que pourraient procurer l'expansion des réseaux et l'amélioration des services de base. On estime, par exemple, que les avantages obtenus en divisant par deux, d'ici à 2015, le pourcentage des personnes dépourvues d'accès à des sources d'eau de bonne qualité seraient neuf fois supérieurs aux coûts encourus. S'agissant de l'accès universel à des services améliorés en matière d'eau et d'assainissement à l'horizon 2015, le rapport bénéfice-coût serait encore plus élevé, de l'ordre de 10.

Pour les pays de l'OCDE et les économies en transition, un des principaux défis consistera à financer le remplacement des infrastructures là où se posent des problèmes d'étanchéité ou de délabrement. Une bonne partie des infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays de l'OCDE vont devoir être renouvelées prochainement, et dans la plupart des cas il n'existe pas de crédits pour financer les réparations et remplacements coûteux qui seront nécessaires. L'élaboration et la mise en œuvre effective de plans de gestion de l'eau au niveau des bassins versants pour faire face aux problèmes de surexploitation et de dégradation des ressources en eau, en particulier des nappes souterraines, constitue un autre défi. ■

Comment garantir un financement fiable ?

Des mécanismes de financement fiables et durables seront nécessaires pour développer et maintenir des services appropriés de distribution d'eau et d'assainissement. L'expérience des pays de l'OCDE et celle des économies en transition dans la mise en place de systèmes de financement des infrastructures et des services liés à l'eau, ainsi que dans l'application de systèmes de tarification de l'eau fondés sur le recouvrement intégral des coûts, sont riches d'enseignements.

Un grand nombre de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) sont confrontés à d'importants déficits financiers dans le secteur de l'eau. L'infrastructure étendue héritée de l'ère communiste est en train de se détériorer, ce qui affecte la qualité du service et accroît les risques pour la santé et l'environnement. Ces pays éprouvent de grandes difficultés à entretenir l'infrastructure existante, *a fortiori* à l'étendre.

Le travail accompli par l'OCDE conjointement avec les pays d'EOCAC et avec la Chine se concentre actuellement sur l'élaboration de plans réalistes visant à financer l'entretien et l'extension des infrastructures en appliquant des redevances pour l'eau, conjuguées

avec d'autres sources disponibles de financement. Ces travaux montrent que, bien souvent, il peut y avoir intérêt à augmenter les prix de l'eau afin de mieux couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance. De telles réformes devraient s'accompagner de mesures permettant aux pauvres d'accéder aux services de l'eau pour un prix abordable.

Souvent, il est aussi nécessaire d'augmenter les dépenses publiques dans le domaine de l'eau, en particulier dans les pays les plus pauvres où les consommateurs n'ont pas les moyens de couvrir l'intégralité des coûts des services. Les dépenses publiques ne devront pas seulement être financées par les collectivités locales, mais aussi par les administrations régionales et centrales, car les collectivités locales ne disposent généralement pas de ressources suffisantes pour supporter seules cette charge financière.

L'aide publique au développement (APD) a aussi un rôle à jouer. Si, dans la plupart des cas, la principale source de financement sera interne plutôt qu'externe, les financements externes peuvent apporter une contribution importante dans les pays les plus pauvres, et peuvent aussi jouer un rôle utile de catalyseur et de démonstration. Ces financements peuvent soutenir les réformes administratives et financières dans le secteur de l'eau, renforcer les capacités et introduire des pratiques exemplaires et des disciplines internationales. ■

Combien les consommateurs doivent-ils payer l'eau ?

Des redevances calculées selon le principe du recouvrement intégral des coûts peuvent contribuer à dégager les fonds nécessaires à la construction, au renouvellement et à l'entretien des infrastructures, et inciter à utiliser les ressources en eau de façon rationnelle. La plupart des pays de l'OCDE ont évolué vers des mécanismes de tarification de l'eau qui rendent compte de la totalité des coûts marginaux de l'exécution des services liés à l'eau pour les ménages et l'industrie, et vers des mesures qui ciblent mieux le soutien en faveur des utilisateurs à revenu modeste qui en ont le plus besoin. Les services assurés par les municipalités sont payants dans pratiquement tous les pays de l'OCDE. Dans un tiers d'entre eux environ, les prix acquittés couvrent désormais la totalité des coûts d'exploitation et de maintenance, et parfois aussi une partie ou la totalité des dépenses d'investissement. La consommation d'eau à usage agricole, cependant, demeure lourdement subventionnée dans les pays de l'OCDE.

Les structures tarifaires des services de l'eau diffèrent sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre, mais la tendance est à l'abandon du système de redevances fixes en faveur de tarifs reflétant la quantité d'eau effectivement consommée. En partie sous l'effet de ces systèmes de tarification, la consommation d'eau par habitant dans les pays de l'OCDE a baissé de quelque 11 % depuis 1980, et près de la moitié de ces pays ont réduit leur consommation totale d'eau. En Corée, par exemple, la mise en place d'un vaste programme ayant pour objet de gérer la demande d'eau des ménages, de soutenir l'installation de dispositifs permettant d'économiser l'eau et de faire respecter les règles de tarification de l'eau, a eu pour effet de réduire la demande d'eau de distribution de 450 millions de tonnes entre 1999 et 2002. L'installation de compteurs d'eau pour mesurer la quantité d'eau utilisée par chaque ménage est un préalable indispensable à l'application de tels systèmes. Dans les deux tiers environ des pays de l'OCDE, la plupart des maisons unifamiliales sont équipées de compteurs d'eau, mais les compteurs d'eau individuels sont plus rares dans les immeubles collectifs, où vit la majorité de la population des pays de l'OCDE.

La plupart des pays de l'OCDE ont pris des mesures pour garantir à tous les segments de la société l'accès aux services de distribution d'eau et d'assainissement à un prix abordable. Ils ont notamment mis en place des mécanismes de tarification de l'eau (en vertu desquels, par exemple, la redevance augmente avec chaque unité supplémentaire d'eau consommée) ou des mesures visant les revenus (au moyen de subventions directes en faveur des consommateurs à faibles revenus ou dont les besoins en eau sont importants, à des fins de dialyse, par exemple). On peut citer, parmi les autres mesures, la réduction de la TVA ou de la taxe sur les eaux usées, l'utilisation de tarifs sociaux progressifs, l'interdiction de couper l'eau et la suppression du montant forfaitaire annuel.

Les redevances appliquées aux usages de l'eau à des fins industrielles et au traitement des eaux usées industrielles dans les pays de l'OCDE sont aussi de plus en plus proches

des niveaux de recouvrement intégral des coûts. Dans les pays de l'OCDE, la majeure partie de l'eau utilisée par l'industrie provient désormais de prélèvements directs, qui font l'objet de redevances dans la moitié de ces pays. Plus d'une douzaine de pays de l'OCDE ont maintenant instauré des redevances de pollution applicables aux rejets d'effluents dans les eaux naturelles. Ces redevances étant souvent relativement élevées, de nombreuses industries à forte consommation d'eau se sont tournées vers le recyclage ou l'épuration de l'eau à l'intérieur de l'entreprise. ■

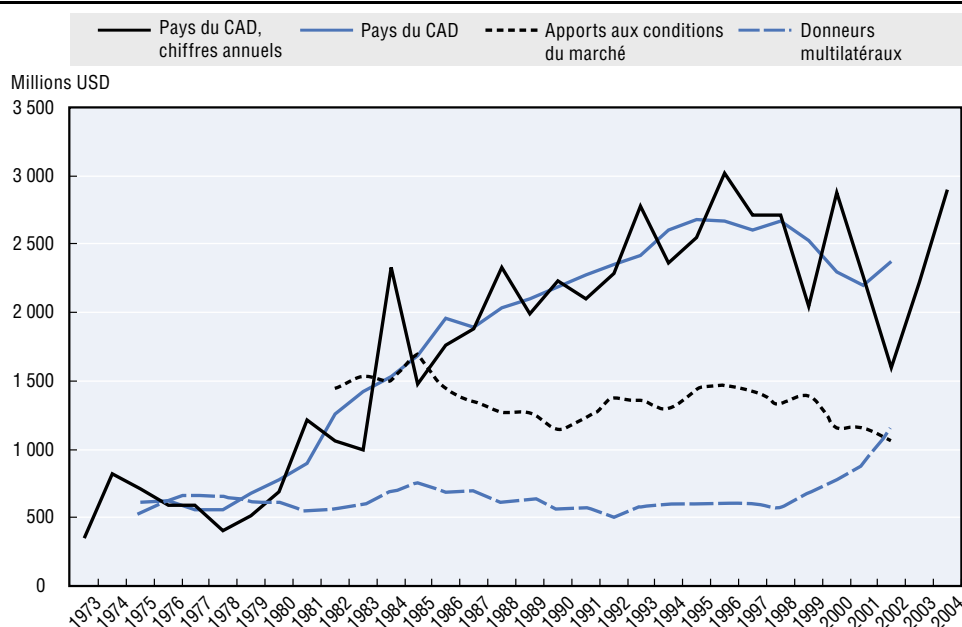
Comment l'aide en faveur de la distribution d'eau évolue-t-elle ?

Selon les statistiques les plus récentes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'APD en faveur du secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement a fortement augmenté en 2004, année au cours de laquelle les engagements bilatéraux d'APD des membres du CAD en faveur du secteur de l'eau se sont élevés à 3 milliards USD. Les engagements des donateurs multilatéraux ont aussi progressé, pour atteindre un total de 1.8 milliard USD en 2004, inversant la tendance à la baisse observée depuis le milieu des années 90 (graphique 1).

La tendance dans le domaine de l'aide au secteur de l'eau est définie par les grands donateurs, et les montants accordés sont concentrés dans un nombre relativement restreint de pays bénéficiaires. Entre 2000 et 2004, les trois quarts de l'aide bilatérale en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement ont été accordés par le Japon, l'Allemagne, les États-Unis, la France et les Pays-Bas (tableau 1). L'Asie a bénéficié de plus de la moitié des montants alloués. La part des bénéficiaires d'Afrique subsaharienne a légèrement augmenté ces dernières années, pour atteindre 15 %.

Rien n'indique cependant que le secteur de l'eau en tant que tel bénéficie d'un degré de priorité accru. La part de l'aide en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement dans l'APD totale des membres du CAD ventilable par secteur a été ramenée de 9 % en 1999-2000 à 6 % en 2001-2002 et s'est maintenue à 6 % en 2003-2004. Les versements effectifs des membres du CAD au titre de l'APD bilatérale en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement se sont élevés à 1.9 milliard USD en 2003 et 2.2 milliards USD en 2004. Plus de la moitié de ces sommes ont trait à des projets ayant fait l'objet d'engagements avant 2000. Parmi les principaux bénéficiaires figurent bon nombre des pays mentionnés au tableau 1 mais aussi l'Égypte, la Turquie et les Philippines.

Graphique 1.
TENDANCES DE L'APD AU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, 1973-2004



Note : Moyennes mobiles sur 5 ans (sauf indication contraire), prix constants de 2003.

Source : Statistiques du CAD, Système de notification des pays créanciers.

Tableau 1.

PRINCIPAUX DONNEURS ET BÉNÉFICIAIRES D'APD BILATÉRALE EN FAVEUR DE LA DISTRIBUTION D'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, 2000-04

	Japon	Allemagne	États-Unis	France	Pays-Bas	Autres pays du CAD	Total pays du CAD
Chine	222	5	1	6	4	37	275
Irak	0	1	170	–	0	10	181
Viêtnam	52	10	0	17	7	30	117
Zones adm. palestin.	2	23	72	5	1	9	113
Inde	39	8	2	3	18	32	102
Jordanie	6	24	45	–	0	12	87
Malaisie	80	–	–	–	–	1	81
Maroc	24	26	2	16	0	7	75
Pérou	55	11	0	–	1	6	74
Tunisie	28	12	–	26	–	1	68
Autres bénéficiaires	326	254	52	100	93	420	1 245
Total	835	375	344	173	124	567	2 417

Note : Engagements annuels moyens en millions USD, aux prix constants de 2003.

Source : Système de notification des pays créanciers.

Les grands projets d'infrastructures lancés dans ces pays dans la seconde moitié des années 90 sont encore en cours, alors qu'ils n'ont pas été l'objet de nouveaux engagements importants au cours de ces dernières années.

Dans le secteur de l'eau, l'aide est essentiellement utilisée pour financer des investissements en matière d'infrastructures. Il s'agit de grands projets dont la mise en œuvre prend en moyenne au moins 8 ans – facteur important à prendre en considération pour élaborer une quelconque stratégie ou dans la perspective d'une réorientation de l'aide afin d'atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. ■

Comment améliorer la gouvernance des ressources en eau ?

La gestion de l'eau nécessite de concilier des objectifs économiques, sociaux et environnementaux complexes. L'établissement de plans de gestion intégrée des ressources en eau, objectif sur lequel tous les pays se sont mis d'accord lors du Sommet mondial sur le développement durable, est une étape essentielle sur la voie d'un système durable de gouvernance. Une approche associant l'ensemble des administrations est aussi nécessaire pour assurer la cohérence des politiques et une gestion rationnelle. Comme pour de nombreux autres services, les pouvoirs publics ont tendance à assumer un rôle double : ils sont propriétaires des entreprises (fournissant des services de distribution d'eau et d'assainissement) et sont responsables de la réglementation des fournisseurs publics et privés. Une distinction claire entre ces fonctions de l'État – responsable de la réglementation, propriétaire et éventuel prestataire de services – pourrait contribuer à démêler les liens entre les intérêts publics et privés.

Les contrats basés sur les résultats, conclus entre les compagnies des eaux et les municipalités, constituent à cet égard un outil de gestion potentiellement utile qui peut aider à assurer la transparence en matière de fourniture des services de l'eau. Par ce biais, les responsables de la réglementation peuvent définir des objectifs clairs, tout en se mettant d'accord avec les compagnies des eaux sur les ressources et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Une approche cohérente de la gestion de l'eau doit être appliquée à l'échelon géographique pertinent, par exemple celui du bassin versant, moyennant une claire définition des compétences des autorités locales et nationales ou fédérales, et la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends au niveau local. Les contrats et accords de partenariat conclus entre les autorités nationales et l'échelon local peuvent y contribuer, de même que la délégation de pouvoirs réglementaires spécifiques aux agences de bassin. ■

Quelle contribution le secteur privé peut-il apporter ?

Si la plupart des réseaux de distribution d'eau et de traitement des eaux usées restent aux mains de l'État, on trouve de plus en plus de fournisseurs privés de services qui se disputent le droit de financer, construire, gérer et exploiter des installations. Parallèlement, on constate dans de nombreux pays de l'OCDE une autre tendance, celle de la gestion autonome par les sociétés de distribution d'eau, qui correspond à une évolution du rôle des pouvoirs publics. Ceux-ci abandonnent de plus en plus leur rôle de « fournisseur » de services de l'eau au profit d'un rôle de « régulateur ». Cette tendance est généralement allée de pair avec le renforcement du rôle du secteur privé, mais la structure du capital reste souvent publique. Les systèmes les plus répandus sont celui de l'« affermage » ou « leasing », dans lequel des sociétés privées gèrent des ressources en eau appartenant au secteur public, et le système de « concession » dans lequel des opérateurs privés sont aussi chargés du financement des infrastructures.

Dans les économies en transition et les pays en développement, les opérateurs internationaux du secteur privé ont beaucoup moins bien réussi, nombre d'entre eux réduisant leurs activités sur ces marchés ces dernières années. Les raisons de cette tendance tiennent à l'exposition importante des entreprises du secteur de l'eau aux risques économiques et politiques. Les réseaux de distribution d'eau représentent des coûts d'investissement extrêmement lourds, bien supérieurs à ceux d'autres services d'infrastructure. Ils sont essentiellement financés par la dette, sur une durée aussi longue que possible. Compte tenu du niveau élevé des coûts d'investissement, les délais de remboursement sont nécessairement extrêmement longs, et il est essentiel que les flux de recettes soient aussi sûrs que possible. Les services d'eau urbains sont aussi une activité dont les taux de retour sur investissement sont relativement faibles. Aussi les opérateurs privés sont-ils particulièrement sensibles à la qualité du climat d'investissement et au niveau de risque, ce qui a constitué un obstacle important aux partenariats public-privé dans de nombreuses régions du monde. Selon certains spécialistes, cependant, les opérateurs nationaux du secteur privé se positionnent de plus en plus sur les nouveaux marchés de l'eau. En Russie, par exemple, 11 % environ de la population urbaine est actuellement desservie par des opérateurs de ce type. Ces entreprises sont peut-être mieux placées pour gérer certains risques car elles sont mieux au fait des conditions locales.

Dans un proche avenir, la plupart des partenariats public-privé concernant le secteur de l'eau seront probablement conclus dans les pays de l'OCDE et les économies de marché émergentes, où le contexte est le plus favorable pour les investisseurs étrangers. Lorsque la participation du secteur privé intervient hors de ces régions à faible risque, elle prend généralement une forme susceptible de présenter un risque minimal pour l'opérateur privé, par exemple des contrats de service ou de gestion, et l'opérateur privé apporte son savoir-faire plutôt qu'une contribution financière. C'est pourquoi, dans un avenir prévisible, les budgets publics et l'APD devront continuer de jouer un rôle important dans le financement des infrastructures de l'eau des pays en développement. ■

Comment parvenir à une gestion durable de l'eau en agriculture ?

L'agriculture utilise environ 70 % des quantités d'eau consommées dans le monde. Dans les pays de l'OCDE, elle est responsable de 45 % du total des prélèvements d'eau. Au cours de la décennie écoulée, la consommation d'eau du secteur agricole a augmenté plus rapidement que les autres usages dans les pays de l'OCDE. La surconsommation de ressources en eau souvent limitées par l'agriculture suscite des préoccupations croissantes, en particulier dans le contexte du changement climatique. De plus, l'agriculture est une source importante de pollution en raison du ruissellement des éléments nutritifs et des pesticides. Si, dans de nombreux pays, les réglementations limitent la pollution de l'eau, les aides publiques en faveur de la production agricole et les subventions aux intrants – y compris pour l'approvisionnement en eau et l'entretien des infrastructures de l'eau – faussent les incitations en faveur des agriculteurs et aggravent la surexploitation et la pollution des ressources en eau dans la plupart des pays de l'OCDE. Aussi les ménages et les industries des pays de l'OCDE payent-ils l'eau sensiblement plus cher que les agriculteurs. En outre, les droits de propriété sur l'eau sont souvent mal définis en agriculture, et le respect du principe « pollueur-payeur » est rarement assuré, voire pas du tout.

Une grande difficulté pour les pouvoirs publics consiste à faire en sorte que les ressources en eau ne soient pas surexploitées par les agriculteurs, et qu'elles soient réparties au mieux entre les demandes concurrentes afin de parvenir à une production efficiente d'aliments et de fibres, limiter au maximum la pollution et subvenir aux besoins des écosystèmes, tout en répondant aux aspirations sociales.

Les politiques et mesures commencent à évoluer vers une gestion plus durable de l'eau à usage agricole dans les pays de l'OCDE. Pour s'attaquer à ces problèmes, un ensemble de stratégies fondées sur la réglementation, les mesures volontaires et le jeu du marché sont mises en œuvre. Le recours aux instruments du marché, comme l'amélioration des structures tarifaires et les permis négociables, accompagnés de réglementations gouvernementales, ainsi que d'efforts concertés et locaux entre fournisseurs et utilisateurs de l'eau, est toutefois une nécessité aujourd'hui largement reconnue.

Les pays sont parvenus à différents stades en matière de réforme de leurs politiques de l'eau, en raison notamment de l'importance variable que revêtent les problèmes liés à l'eau en agriculture dans les pays de l'OCDE, et de la diversité des systèmes de droits de propriété et des structures de gestion. Tous les pays ont cependant besoin de renforcer le suivi et l'évaluation des réformes en cours dans ce domaine, afin de veiller à ce qu'elles contribuent à une gestion durable de l'eau dans le secteur agricole (encadré 1). ■

Pour plus d'informations

Pour obtenir de plus amples informations concernant les travaux de l'OCDE sur la gestion de l'eau et les questions connexes, veuillez contacter : *Réforme réglementaire* : Josef Konvitz, tél. : +33 1 45 24 97 47, courriel josef.konvitz@oecd.org, ou voir www.oecd.org/regref ; *Réforme du secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement* : Peter Borkey, tél. : +33 1 45 24 13 85, courriel peter.borkey@oecd.org, ou voir www.oecd.org/env/water ; *Agriculture et eau* : Wilfrid Legg, tél. : +33 1 45 24 95 36, courriel wilfrid.legg@oecd.org, ou voir www.oecd.org/agr/env ; *utilisation et gestion futures de l'eau* : Barrie Stevens, tél. : +33 1 45 24 78 28, courriel barrie.stevens@oecd.org, ou voir www.oecd.org/futures ; *APD en faveur du secteur de l'eau* : Julia Benn, tél. : +33 1 45 24 90 39, courriel julia.benn@oecd.org, ou voir www.oecd.org/dac/idsonline.

Encadré 1.

ATELIER DE L'OCDE SUR L'AGRICULTURE ET L'EAU : DURABILITÉ, MARCHÉS ET POLITIQUES

Les participants à un atelier de l'OCDE, organisé en Australie en novembre 2005, ont énuméré un certain nombre de mesures auxquelles les décideurs, aussi bien au niveau des bassins versants qu'au niveau national, pourraient envisager de recourir en vue d'assurer une utilisation durable de l'eau en agriculture. Ces mesures consistent notamment à :

- appliquer un ensemble approprié d'instruments visant à faire face aux problèmes de gestion des ressources en agriculture, afin d'assurer l'accomplissement d'objectifs cohérents dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'eau, ainsi qu'une mise en œuvre efficace par rapport aux coûts (par exemple, mesures intégrées de gestion de la consommation d'eau et d'énergie en agriculture), notamment par la coordination des compétences et des structures administratives à différents niveaux, du bassin versant à l'échelon national ;
- intégrer et développer les moyens disponibles en matière de recherche scientifique et de collecte de données, afin de faciliter l'élaboration des politiques, notamment par une meilleure comptabilité des ressources en eau ;
- définir les droits de propriété attachés aux prélèvements d'eau, aux déversements dans l'eau et aux écosystèmes ;
- délimiter clairement les compétences dans le cadre institutionnel de la gestion de l'eau – qui fait quoi, qui paye quoi, qui assure le suivi et l'évaluation – en s'appuyant sur un engagement durable des pouvoirs publics à financer les actions nécessaires, compte tenu notamment de la montée des préoccupations liées au changement climatique et à la variabilité du climat ;
- renforcer les réformes de la politique de l'eau afin de définir un cadre réglementaire solide permettant, par exemple, d'instaurer la tarification et le commerce de l'eau, ainsi que la concurrence pour les services de l'eau ou l'évaluation comparative des performances lorsque la concurrence est limitée, et la commercialisation des nutriments à des fins de lutte contre la pollution ; et,
- aider les parties prenantes (exploitants, industrie et associations) à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de gestion intégrée des ressources en eau.

Références

- OCDE (2006, à paraître), **Agriculture and Water: Sustainability, Markets and Policies**, Actes d'un atelier de l'OCDE, Adelaide, Australie, 14-18 novembre 2005, disponible à l'adresse www.oecd.org/agr/env.
- OCDE (2006, à paraître), **Indicateurs environnementaux de l'OCDE pour l'agriculture – Volume 4**, avec des chapitres sur les tendances de la consommation d'eau pour l'agriculture et les répercussions sur la qualité de l'eau dans les pays de l'OCDE, disponible à l'adresse www.oecd.org/agr/env/indicators.htm.
- OCDE (2004), **Agriculture et environnement : enseignements tirés de dix ans de travaux de l'OCDE**, voir www.org/agr/env.
- OCDE (2003), **Qualité de l'eau et utilisation de l'eau par le secteur agricole : mise au point d'indicateurs pour l'analyse des politiques**, Actes d'une réunion d'experts de l'OCDE (en anglais seulement), Gyeongju (république de Corée), octobre 2003, voir www.oecd.org/agr/env/indicators.htm.
- OCDE (1999), **Le prix de l'eau : les tendances dans les pays de l'OCDE**, ISBN 92-64-27079-5, € 28.
- OCDE (2001), **Perspectives de l'environnement de l'OCDE**, ISBN 92-64-28615-2, € 75.
- OCDE (2006, à paraître), **Examens environnementaux : Eau**.
- OCDE (2003), **Améliorer la gestion de l'eau : l'expérience récente de l'OCDE**, ISBN 92-64-09949-2, € 24.
- OCDE (2003), **Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau**, ISBN 92-64-01880-8, € 37.
- OCDE (2003), **Financing Strategies for Water and Environmental Infrastructure**, ISBN 92-64-10276-0, € 25.
- OCDE (2004) **Données OCDE sur l'environnement : Compendium 2004**, ISBN 92-64-00798-9, € 80.
- OCDE (2005), **Emerging Risks to Water Supplies: Best Practice for Improved Management and Preparedness to Protect Public Health**, Disponible à l'adresse : www.oecd.org/sti/biotechnology.
- Les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, y compris les statistiques sur l'aide totale au secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/idsonline.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :

www.oedlibrairie.org

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

**Centre de l'OCDE
de Washington**
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oedemexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.